

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

**Présents** : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Katia HARDOUIN, Ludovic LEGENDRE, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE, Jean TARDIF.

**Absents excusés** : Michel DEROO (pouvoir à Pascal MAZÉ), Ulysse GRUDÉ (pouvoir à Nicolas ALLAIN), Cécile JANVIER (pouvoir à Katia HARDOUIN), Mickaël BEURY, Stéphanie SIMON (pouvoir à Nathalie MONCEAU), Caroline BATTEUX-LEVEAU (pouvoir à Gladys TORTAY), Manuela PIOU (pouvoir à Jean-Yves AVIGNON), Christophe VAUMORON (pouvoir à Jean-Luc HUVELINE).

**Secrétaire de séance élu à l'unanimité** : Katia HARDOUIN

**Était également présent** : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

#### Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 13/03/2018

1. Urbanisme
  - a. Avis sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Roëzé-sur-Sarthe
  - b. Nom de l'Impasse route de Voivres
  - c. Vente parcelles communales cadastrées AI n°7 et AI n°73 (plan d'eau)
  - d. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
2. Finances
  - a. Aménagement routier et sécuritaire route de Voivres : avenant N°1 relatif à la réfection d'enrobés du giratoire de la Rue des Ajoncs
  - b. Convention avec le conseil départemental permettant à la commune de bénéficier des attributions du fonds de compensation pour la TVA pour les travaux d'aménagement routier RD 212 et RD 51.
  - c. Vente d'une case commerciale au centre bourg sise 2 rue Edouard Moriceau
3. Adhésion à l'offre groupe de l'UGAP pour la fourniture d'électricité
4. Ressources Humaines
  - a. Ratio d'avancement de grade pour l'année 2018 et modification du tableau des effectifs
5. Communauté de communes du Val de Sarthe
  - a. Dossiers en cours
6. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2018
7. Divers (entrée d'un nouveau membre extérieur au centre communal d'action sociale – nouveau référent bibliothèque)

#### 1. Urbanisme

##### a. Avis sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Roëzé-sur-Sarthe

###### Délibération 2018/03/01 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1, L.123-9 et L.123-18,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roëzé-sur-Sarthe approuvé par le conseil municipal de Roëzé en date du 06 décembre 2017,

Considérant que, conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, le projet du plan local d'urbanisme de la commune de Roëzé-sur-Sarthe a été transmis à la commune de Spay le 20 janvier 2018 et que celle-ci dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 26 février 2018,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, émet un avis favorable au projet du plan local d'urbanisme de la commune de Roëzé-sur-Sarthe.**

##### b. Nom de l'Impasse route de Voivres

###### Délibération 2018/03/02 :

Vu le permis de construire accordant la construction de 7 logements au 13 rue de Voivres,

Il a y lieu de donner un nom à l'impasse correspondante,

Vu la proposition de la commission urbanisme réunie le 26 février 2018 à savoir : Impasse Robert Lauer,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, valide le nom : Impasse Robert Lauer.**

**c. Vente parcelles communales cadastrées AI n°7 et AI n°73 (plan d'eau)**

Délibération 2018/03/03 :

M. le Maire rappelle que le conseil municipal, en séance du 26 janvier 2012, a décidé l'achat des parcelles cadastrées AI n°7 et AI n°73 au lieu-dit « La Perrée », pour une superficie respective de 1 287 m<sup>2</sup> et 55 845 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique, appartenant à la SA TROUILLARD.

En séance du 14 décembre 2017, le conseil municipal décidait la vente de ces deux parcelles à l'entreprise Orbello Granulat qui a fait une proposition à la commune pour un projet d'aménager un restaurant d'entreprise, sur leur parcelle, avec vue sur le plan d'eau., pour un montant de 10 000 €.

Un recours gracieux a été adressé en mairie le 05 février 2018 demandant l'annulation de la délibération du conseil municipal du 14/12/2018 relative à la vente des parcelles AI n°7 et 13 au motif que l'estimation des Domaines n'apparaît pas dans la délibération et que cette vente n'apparaissait pas dans l'ordre du jour.

Pour ces raisons, il est demandé au conseil municipal d'annuler la délibération prise le 14/12/2017 mentionnée ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, décide d'annuler la délibération du 14/12/2017 mentionnée ci-dessus.**

Ce sujet a été à nouveau présenté en commission urbanisme en date du 26 février 2018 qui a émis un avis favorable pour présenter à nouveau cette vente au conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

Vu l'avis des services des Domaines en date du 08 mars 2018 (pour rappel il s'agit d'une réactualisation car avis déjà sollicité le 30/11/2016),

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 26 février 2018,

Considérant la proposition de l'entreprise Orbello Granulat d'acquérir les parcelles cadastrées AI n°7 et 73 au prix de 10 000 €,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 4 voix contre (Joëlle BRUNET, Marc GABAY, Jean-Luc Huveline, Christophe VAUMORON) (les motifs évoqués pour les votes contre sont : les élus doivent se projeter à 20 et 30 ans, c'est leur devoir. Nous regrettons la construction d'une tour de 24 mètres de haut. Nous devons protéger l'environnement, l'esthétique et la qualité de vie dans notre village et faire en sorte que notre village soit beau.)**

- Décide d'aliéner à l'entreprise ORBELLO GRANULAT les parcelles cadastrées AI n°7 et 73 sise La Perrée d'une superficie de 57 ha 71 a 32 ca, correspondant à un étang, pour un montant de de 10 000 €
- désigne Me MALBOIS, notaire à Allonnes 72700 pour établir l'acte de vente correspondant,
- mandate M. le Maire pour signer tous les actes et documents correspondant à cette vente.

**d. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire**

**A compter du 02/03/2018**

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
18z0006	13 rue d'Arnage	AL 200 AL 202 AL 288	30 a 99 ca 60 ca 31 a 33 ca		X
18Z0007	Rue Emmanuel Baert	AE 105	1549 m		X
18Z0008	La Carrière de la Pelouse	AI 11p	49 570 m <sup>2</sup>		X
18Z0009	Les Vallées	ZK 85	1 324 m <sup>2</sup>		X

**2. Finances**

**a. Aménagement routier et sécuritaire route de Voivres : avenant N°1 relatif à la réfection d'enrobés du giratoire de la Rue des Ajoncs**

Délibération 2018/03/04 :

M. le Maire donne la parole à Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances,

La commune a engagé des travaux d'aménagement de la route de Voivres dont la première tranche s'étend du rond-point Louis Gazon jusqu'au café de la gare, avec l'aménagement du rond-point des Ajoncs,

L'entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 219 000 € HT soit 262 800 € TTC, (validation par le conseil municipal le 19/10/2017) ;

En cours de chantier, il est proposé de réaliser la réfection d'enrobés du giratoire de la rue des Ajoncs étant donné que le revêtement présente de nombreuses imperfections notamment dans la gestion des eaux pluviales.

Il est économiquement plus judicieux de rattacher ces travaux sur le marché en cours.

Cette réfection est estimée par l'entreprise COLAS à 35 302.80 € HT soit 42 363.36 € TTC.

Il est proposé de signer un avenant n°1 correspondant à cette prestation.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 20 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, mandate M. le Maire pour signer cet avenant n°1.

- b. **Convention avec le conseil départemental permettant à la commune de bénéficier des attributions du fonds de compensation pour la TVA pour les travaux d'aménagement routier RD 212 et RD 51.**

Délibération 2018/03/05 :

M. le Maire donne la parole à Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1615-2,

La commune a réalisé des travaux de voirie sur la route départementale 212 et 51.

Dans la mesure où ces voiries appartiennent au département, une convention sera signée avec le conseil départemental permettant à la commune de bénéficier des attributions du fonds de compensation pour la TVA sur le montant total des travaux de voirie engagés par la commune pour chaque voie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, mandate M. le Maire pour signer les conventions comme mentionné ci-dessus.**

- c. **Vente d'une case commerciale au centre bourg sise 2 rue Edouard Moriceau**

Délibération 2018/03/06 :

M. le Maire rappelle aux élus :

Vu la convention de concession signée avec la SECOS relative à l'opération d'aménagement du centre de bourg de la commune,

Vu la proposition de la SCI ANDI représentée par Mme PREVOST d'acquiescer la case commerciale située au 2 rue Edouard Moriceau pour un montant de 36 000 €. (local de 49,63 m<sup>2</sup>), pour exercer une activité de toilettage pour chiens.

Vu l'avis favorable de la SECOS,

Vu l'avis de la commission finances du 20 mars 2018,

M. le Maire propose d'accepter la proposition de Mme PREVOST,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 22 voix pour :**

- **accepte la vente de la case commerciale sise 2 bis rue Edouard Moriceau, pour un montant de 36 000 € à la SCI ANDI,**
- **dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,**
- **désigne Me MALBOIS, notaire à Allonnes 72700 pour établir l'acte de vente correspondant,**
- **mandate M. le Maire pour signer tous les actes et documents correspondant à cette vente.**

### 3. **Adhésion à l'offre groupe de l'UGAP pour la fourniture d'électricité**

Délibération 2018/03/07 :

M. le Maire expose aux élus,

Vu les articles 1er, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que l'UGAP « constitue une centrale d'achat au sens du code des marchés publics et de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005...», pour le deuxième, que « l'établissement est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions du code des marchés publics applicables à l'Etat » et, pour le troisième, que « les rapports entre l'établissement public et une collectivité [...] peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement » ;

Vu l'article 26-II de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoyant que les acheteurs, lorsqu'ils acquièrent des fournitures et des services auprès d'une centrale d'achat au sens du même article, sont dispensés de leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence ;

Vu l'article 26-I-2 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoyant qu'une centrale d'achat peut passer des marchés publics destinés à des acheteurs.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de rejoindre, pour ses besoins propres, le dispositif d'achat groupé de fourniture d'électricité proposé par l'UGAP,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :**

- **décide d'adhérer au dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.**

**4. Ressources Humaines**

**a. Ratio d'avancement de grade pour l'année 2018 et modification du tableau des effectifs**

N'ayant pas encore reçu l'avis du comité technique, ce sujet est reporté au conseil municipal du 19 avril prochain.

Sont présentés ci-dessous :

- Le tableau des effectifs suite aux décisions prises en conseil municipal du 22 février 2018,
- Le tableau des effectifs tenant compte des avancements de grade au titre de l'année 2018 présentés ci-dessus,

Pour information, l'effectif permanent est composé de 43 postes :

- 34 postes pourvus dont 1 sera supprimé au 01/07/2018
- 9 postes vacants dont 1 sera supprimé au 30/06/2018

Mise à jour du tableau des effectifs avec les décisions prises en conseil le 22 février 2018

Service	Mission	Grade	Temps Complet	Temps partiel			Temps Non Complet		Décision Conseil Municipal 22/02/2018	
				90%	80%	50%		Temps effectué		
Administratif	Services Mairie	Emploi fonctionnel de Direction Générale des Services	1							
		DGS	Attaché principal territoriale							
		Marché	Rédacteur principal de 1ère classe	1						
		Urba Etat Civil	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1						
		Accueil	Adjoint administratif					0	28h	dél. N°2018/02/29 du 22/02/2018 ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 28h00 à compter du 22/05/2018
		Accueil	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe					1	24h	dél. N°2018/02/29 du 22/02/2018 suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à TNC 24H00 à compter du 01/07/2018 suite départ en retraite de l'agent.
		Compta	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1						
		RH	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1						
		Com.	Rédacteur	1						
		Election CCAS Asso	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1						
		Inform.	Adjoint technique territorial	1						
	RH	Adjoint administratif						0	28h	dél. N°2018/02/28 du 22/02/2018 Création d'un poste d'adjoint administratif à TNC 28H00 au 01/07/2018
Service Annexe	Gestionnaire Houssay	Éducateur territorial des APS	1							
Technique	Bâtiment	Resp	Technicien principal de 2ème classe	1						
			Agent de maîtrise principal	0					dél. N°2018/02/26 Suppression du poste au 01/03/2018 suite départ en retraite	
		Peintre	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1						
		Plombier	Adjoint technique territorial	1						
	Espaces verts		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1						
			Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1						
			Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1						
			Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1						
			Adjoint technique	0						dél. N°2018/02/27 Ouverture du poste à l'ensemble des cadres d'emploi des adjoints techniques à compter du 01/09/2018
	Houssay	Espaces Verts	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1						
Polyvalence bâtiment espaces verts		Adjoint technique territorial	0							
Périscolaire	ATSEM	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1							
		Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1							
		Adjoint technique territorial					0	31h		
		Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1							
	Entretien de locaux / Restauration Scolaire		Adjoint technique territorial	1						
			Adjoint technique territorial	1						
			Adjoint technique territorial	1						
			Adjoint technique territorial principal de 2ème classe			1				
			Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1						
			Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	0						Dél. N°2018/02/26 Suppression du poste au 30/06/2018
			Adjoint technique territorial					1	28h	
			Adjoint technique territorial	1						
			Adjoint technique territorial	1						
			Adjoint technique territorial	1						
			Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1						
			Adjoint technique	0						Dél. N°2018/02/26 Création d'un poste d'adjoint technique au 01/07/2018
			Adjoint technique	0						Dél. N°2018/02/26 Création d'un poste d'adjoint technique au 01/07/2018
Gardiennage / Restauration Scolaire / Animations		Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe				1			Dél. N°2018/02/26 renouvellement temps partiel 50%	
		Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1							
		Animateur principal de 1ère classe		1						
<b>Total</b>			<b>29</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>/</b>		

Mise à jour du tableau des effectifs avec les avancements de grade mentionnés ci-dessus

Service	Mission	Grade	Temps Complet	Temps partiel			Temps Non Complet		Décision du Conseil Municipal	
				90%	80%	50%		Temps effectué		
Administratif	Services Mairie	DGS	Emploi fonctionnel de Direction Générale des Services	1						
			Attaché principal territoriale							
		Marché	Rédacteur principal de 1ère classe	1						
		Urba Etat Civil	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1					Création d'un poste d'adjoint administratif pple de 1ère classe au 01/04/2018 Suppression d'un poste d'adjoint administratif pple de 2ème classe au 01/04/2018	
		Accueil	Adjoint administratif Poste créé A/C 22/05/2018 CM 22/02/2018					0	28h	
		Accueil	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Poste supprimé A/C 01/07/2018 CM 22/02/2018					1	24h	
		Compta	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1						
		RH	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1						
		Com.	Rédacteur	1						
		Election CCAS Asso	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1						
Service Annexe	Gestionnaire Houssay	Inform.	Adjoint technique territorial Poste créée A/C 01/07/2018 CM 22/02/2018	1						
			Éducateur territorial des APS	1						
Technique	Resp	Technicien principal de 2ème classe	1							
		Peintre	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1						
		Plombier	Adjoint technique territorial	1						
		Electricien	Cadre d'emploi des Adjoints techniques Poste créé A/C 01/09/2018 CM 22/02/2018	0						
	Espaces verts	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1							
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1							
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1							
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1							
	Houssay	Espaces Verts	Adjoint technique Poste créé A/C 01/05/2018 CM 25/01/2018	0						
			Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1						
Houssay	Polyvalence bâtiment espaces verts	Adjoint technique territorial Vacant	0							
Périscolaire	ATSEM	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1						Création d'un poste d'ATSEM pple de 1ère classe au 01/04/2018 Suppression d'un poste d'ATSEM pple de 2ème classe	
		Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1							
		Adjoint technique territorial					0	31h		
		Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1							
	Entretien de locaux / Restauration Scolaire	Adjoint technique territorial	1							
		Adjoint technique territorial	1							
		Adjoint technique territorial	1						Création d'un poste d'adjoint technique pple de 2ème classe au 01/09/2018 Suppression d'un poste d'adjoint technique au 01/09/2018	
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe				1				
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1							
		Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Poste supprimé A/C 30/06/2018 CM 22/02/2018	0							
		Adjoint technique territorial					1	28h		
		Adjoint technique territorial	1							
		Adjoint technique territorial	1							
		Adjoint technique territorial	1							
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1							
		Adjoint technique Poste créée A/C 01/07/2018 CM 22/02/2018	0							
	Adjoint technique Poste créée A/C 01/07/2018 CM 22/02/2018	0								
	Gardiennage / Restauration Scolaire / animations	Gardiennage / Restauration Scolaire / animations	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe				1			Création d'un poste d'adjoint pple de 1ère classe au 01/04/2018 Suppression d'un poste d'adjoint d'animation pple de 2ème classe au 01/04/2018
			Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1						Création d'un poste d'adjoint pple de 1ère classe au 01/04/2018 Suppression d'un poste d'adjoint d'animation pple de 2ème classe au 01/04/2018
			Animateur principal de 1ère classe		1					
<b>Total</b>			<b>29</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>/</b>		

**5. Communauté de communes du Val de Sarthe**

a. **Dossiers en cours** : Résumé de chaque élu sur les dossiers en cours des différentes commissions.

**6. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2018**

Nathalie MONCEAU demande qu'il soit rajouté sa remarque faite en conseil : « Lorsque Mme BRUNET a donné le nom de M. POHU, administré qui a déposé un recours gracieux contre le permis de construire déposé par l'entreprise Orbello Granulat, Mme MONCEAU a dit qu'il ne fallait pas donner de nom en conseil surtout quand il y a contentieux. M. le Maire confirme qu'il est également intervenu à ce sujet en précisant de ne pas donner de nom en conseil. ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour et 7 abstention (Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON, Jean TARDIF, Arnaud GOYE, Gladys TORTAY), valide le procès-verbal du 22 février 2018 avec ajout de la phrase mentionnée ci-dessus.

**7. Divers**

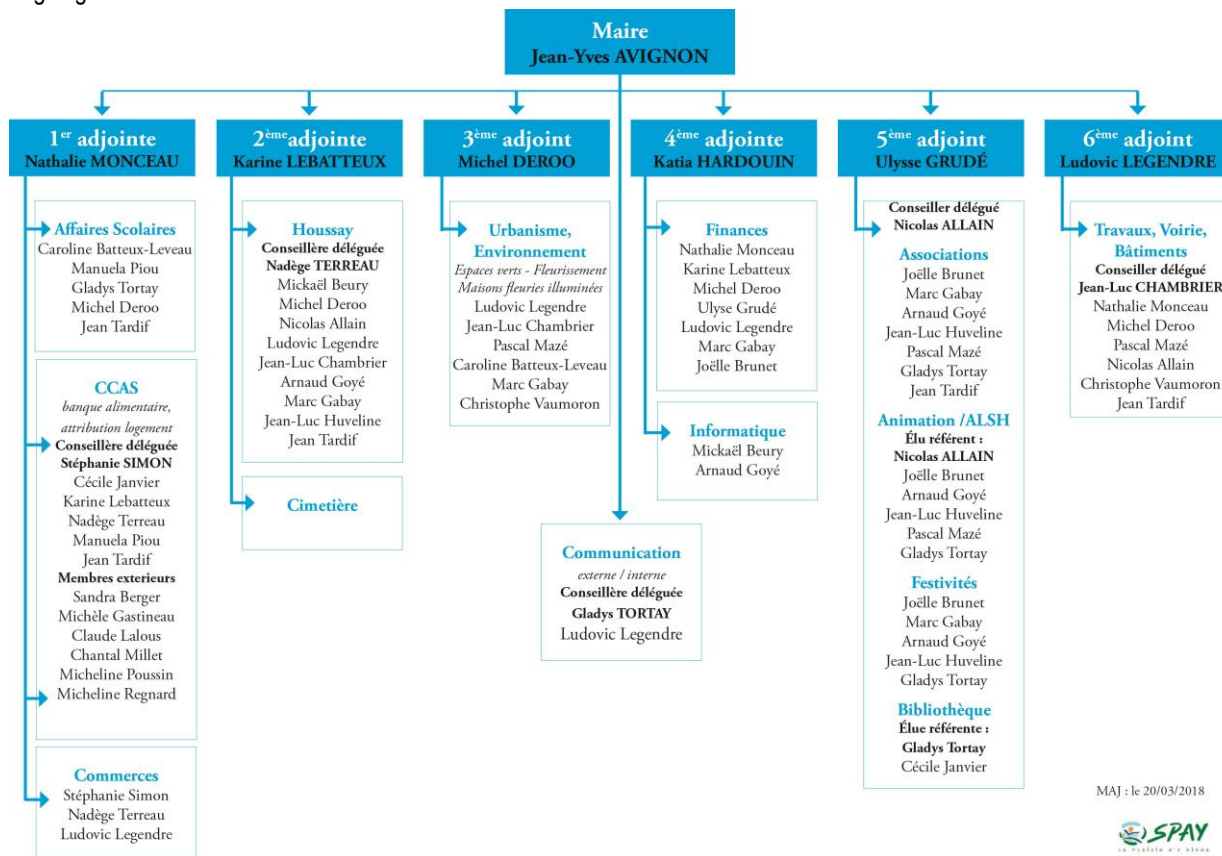
a. **Entrée d'un nouveau membre extérieur au centre communal d'action sociale**

Suite à la démission de Mme Véronique MOIGNE, membre extérieur, au CCAS, il a été nommé Mme Thérèse RENAZE.

b. **Nouveau référent bibliothèque**

En commission animation en date du 12 mars 2018, Gladys TORTAY a été désignée pour assurer la mission de référente à la bibliothèque en remplacement de Cécile JANVIER.

Organigramme des commissions :



MAJ : le 20/03/2018



c) **Travaux route de Voivres**

Des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable seront réalisés par l'entreprise STURNO pour le compte du SIDERM du 26 mars pour une durée d'un mois.

La route sera interdite à toute circulation sauf pour les riverains de la manière suivante :

- Du 26 mars au 06 avril : du rond-point du café de la Gare jusqu'à l'angle du cabinet médical,
- Du 09 au 20 avril : du rond-point du café de la Gare jusqu'à la boucherie.

La communication est en cours : mot distribué dans les boîtes aux lettres des riverains, panneaux, site internet.

d) **la cérémonie du 19 mars** aura lieu le samedi 24 mars à 10h30 – rdv à 10h15 devant la mairie.

Séance levée à 21h15.